

Remis au Commissaire enquêteur  
le 2 Octobre 2019

L60

DARDENNES Alain  
1 chemin du Bougès  
33770 SALLES

Salles, le 2 octobre 2019

A Monsieur le Commissaire Enquêteur

objet : Zone 1AU1 Porge-Est ( Pont de Martin)

AL AL 2  
98 et 99

Depuis l'origine des POS les zones Porge-Est, Porge-Ouest, Jean de Jeanne Sud sont classées en 1NAC (zone à aménager). Or je constate que le PLU actuel ne conserve que la zone Porge-Est en zone 1AU1 faisant la part belle à certains investisseurs et promoteurs.

La décision de supprimer la zone Porge-Ouest, outre quelle n'est pas argumentée dans les documents du PLU, va à l'encontre des pré-requis et des recommandations de ce même PLU, en effet, cette zone toute proche du centre ville présente toutes les qualités pour être prochainement aménagée et apportant même un cadre de vie exceptionnel.

Je demande donc le retour du classement de la zone Porge Ouest en zone 1AU1 ou à défaut la suppression totale de la zone 1AU1 Porge-Est.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.



